



Puisque la mer monte...

UN PROJET QUI TRANSFORME LA **VULNÉRABILITÉ**
D'UN TERRITOIRE EN **OPPORTUNITÉ**





Ça commence comme ça...

Une digue édiflée au XIX^e siècle.. Une buse sous la digue, par où s'écoule la Saône mais infranchissable pour les poissons migrateurs. Derrière la digue, un camping municipal menacé de fermeture administrative. En cause l'élévation du niveau de la mer, les submersions marines et les crues de la Saône, que la buse ne permet pas d'évacuer. Comme une baignoire dont la bonde serait trop étroite...

On fait quoi ?

MOUVEMENT PERPÉTUEL

Un havre ? Un estuaire ? Un polder ?

Moyen-Age

L'embouchure est un port naturel, jusqu'à Ouville-sur-la-Mer.

XII^e siècle

Les pêcheurs débarquent à Longueil des harengs destinés à l'abbaye du Bec-Hellouin, propriétaire d'une partie du territoire.

XIII^e siècle

Le port est vendu à Enguérand de Marigny, chambellan de Philippe-le-Bel et comte de Longueville.

XV^e - XVI^e siècles

Avancée du trait de côte. La mer ne remonte plus jusqu'à Longueil.

1509 La « *coutume et acqiz du port de Saenne* » est baillée par le duc de Longueville à Rigault de Berquetot, seigneur de Quiberville, pour 25 livres.

1560 Henri-Robert de La Marck, gouverneur de Normandie, ordonne de faire « *boucher et étouper le havre de Saène* ».

1560 Nicolas Duchesne, fermier de la pêcherie de Longueil, accorde une remise d'une année de fermage, en raison de la raréfaction de la ressource.

1663 Création du camping de Quiberville-sur-Mer.

1668 Quatrième semaine de congés payés.

1673 Extension du camping de Quiberville-sur-Mer.

1954 Création du syndicat d'initiative de Quiberville.

1955 Reconstruction de la buse après la tempête de 1953.

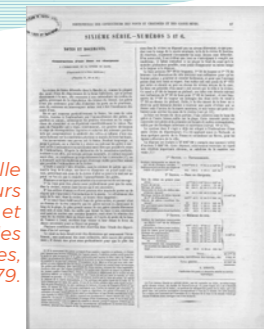
1956 Troisième semaine de congés payés.

1940-1944 Les Allemands ferment la buse pour inonder la basse vallée.

1950 Construction de la route littorale sur la digue.

31 janvier 1953 Tempête sur l'Europe du nord. 2500 morts (1800 aux Pays-Bas). A Sainte-Marguerite, la buse est détruite.

1789 Cahiers de doléances : « *Deux vallées, également baignées par la mer dans son flux, en rendant le pays, [...] malsain, ne pourrait-on pas obvier à cet inconvénient en opposant le long des bords de ces rivières une digue aux extravasions de la mer.* »



Portefeuille des conducteurs des ponts et chaussées et des grandes-mines, 1879.

1864 Construction de la buse : « *Hier, M. le Sénateur Préfet s'est rendu à l'embouchure de la Saène pour visiter le travail important, connu sous le nom de Buse de la Saène, que le service des Ponts et Chaussées vient de terminer pour protéger la basse vallée de la Saène contre l'invasion des hautes marées et pour débarrasser des miasmes fiévreux qui ont été trop souvent la cause d'épidémies...* »

1875 Diminution des prises de pêche dans la vallée mais création de parcs à huitres (premières huitrières en 1760).

1879 Tempête du 07 janvier : « *Au cours de cette année, une quarantaine de Quibervillais furent atteints de fièvres intermittentes dues, paraît-il, au mauvais état de la buse, celle-ci ayant été partiellement détruite lors de la tempête.* » 200 ouvriers seront mobilisés pour débiter la buse.

1887 Premier épi en charpente.

1914 Création du perré et nouvel épi.

1936 Congés payés (2 semaines par an).



1960

1977 - 1978 Tempêtes sur la Manche. La digue est endommagée et la buse est reconstruite.

1982 5^e semaine de congés payés. La fréquentation touristique s'accroît.

2019 Étude de faisabilité du camping.

Avril 2019 Rejet du dossier PACCo par la Commission européenne.

1984 Nouvelle tempête. La digue est endommagée et la buse est reconstruite.

1990 Tempête : « *Chaussées arrachées, digues emportées pour une part (à Quiberville, Dieppe et Puys), des tonnes de galets à débiter.* »

2017-2019 Étude de faisabilité de la reconnexion terre-mer (restauration des milieux et gestion du risque inondation submersion).

28 Janvier 2020 Le dossier PACCo (deuxième version) est validé par la Commission européenne.

31 Janvier 2020 BREXIT

2020-2021 Pandémie, confinements, etc.

1992 Tempête : « *La mairie a demandé la fermeture de la route longeant la mer, envahie par les galets et recouverte de dix centimètres d'eau.* »

1995 Crue entraînant des dégâts, notamment sur le camping de Quiberville-sur-Mer. Problème de sécurité sur la plage ; intervention des pompiers pour faire tomber le blockhaus de Ste-Marguerite-sur-Mer.

1996 Tempête : « *Des rafales de 55 nœuds s'ajoutant à un coefficient de marée de 108.* »

2017 PACCo («Will you marry me ?») L'Environment Agency propose au Conservatoire du littoral de monter un programme Interreg pour financer les projets de territoire de la basse vallée de l'Otter (Devon) et de la basse vallée de la Saène.

2021 Etat initial de la basse vallée (faune, flore, habitats).

Septembre 2021 Expertise archéologique sur l'emplacement du futur équipement touristique ; début des travaux de la station d'épuration.

2024 Renaturation de l'actuel camping.

2025 Début des travaux de reconnexion.

2026 La Saène est reconnectée à la mer.

Mai 1999 Création du Syndicat des bassins versants Saène Vienne Scie.

Décembre 1999 Crue entraînant des dégâts, notamment sur le camping de Quiberville-sur-Mer.

Mai 2000 Crue entraînant des dégâts, notamment sur le camping de Quiberville-sur-Mer.

2005-2010 Projet de ré-estuarisation porté par le Syndicat des bassins versants et l'agence de l'eau Seine-Normandie.

2009 Le clapet anti-retour de la buse est retiré.

2010 Rejet du projet par les 3 communes.

2015-2017 Travail sur le foncier.

Mars 2022 Lancement des travaux du nouvel équipement touristique de plein air.

Mars 2023 Livraison de la station d'épuration et réseaux à Longueil. Les travaux des réseaux se poursuivent jusqu'à fin 2024.

Juillet 2023 Inauguration et ouverture du nouvel équipement touristique de plein air.

2025 à 2035 Suivis scientifiques et techniques, mesures d'accompagnement, éventuelles mesures correctrices.

2011 L'agence de l'eau demande au Conservatoire du littoral de porter un nouveau projet, plus global.

2011-2014 Projet LiCCo : trois scénarios.

2011-2014 Ecriture du projet de territoire avec les acteurs locaux.

Septembre 2022 Diagnostics archéologiques sur la zone de connexion de la Saène à la mer.

Octobre 2022 Mise en fonction de la station d'épuration et des réseaux.

2050 Une nouvelle basse vallée de la Saène.



Baies de la Saène vers 1770.

Carte des côtes fin XVIII^e siècle.



Décembre 1999.



La plage de Quiberville vers 1895.

HISTOIRE

La Saône n'est pas un long fleuve tranquille...

Entre les premières réflexions et l'arrivée des pelleuses, plus de vingt ans se sont écoulés.

Qui a, pour la première fois, émis l'idée d'un projet territorial dans la basse vallée ?

Laurent Topin : Elle s'est imposée d'elle-même au fil des ans et des réflexions. Lorsque je suis arrivé au Syndicat des bassins versants, en juin 2000, j'ai constaté que tout le monde, dans la vallée, était traumatisé par les récents épisodes de crues de la Saône, qui avaient causé d'énormes dégâts. Au camping de Quiberville-sur-Mer, caravanes et mobilhomes flottaient dans 1,80 m d'eau, et ça a duré plusieurs semaines ! En cause, la digue, qui protège de la mer mais retient l'eau dans les terres en cas de crues, et la buse d'écoulement de la rivière, dont le débit ne permet pas à l'eau de s'évacuer rapidement. Le Syndicat, qui venait d'être créé, a été chargé de trouver des solutions. Nous sommes allés dans le Pas-de-Calais observer le système des watringues, où d'énormes pompes évacuent l'eau en cas de crue. Système intéressant, mais beaucoup trop coûteux à cause de l'énorme consommation d'énergie et des coûts de maintenance.

Delphine Jacono : Il faut préciser qu'à cette époque, on ne pense qu'à réguler les crues de la rivière. Le dérèglement climatique, la montée du niveau marin, le recul du trait de côte, tout cela n'est pas dans les esprits. Et donc l'agence de l'eau subventionne le syndicat pour faire ce qu'il sait faire : gérer les crues !

Laurent Topin : Nous avons donc répondu à la commande ! Puisque le problème venait de la digue, après plusieurs années de calculs et d'études nous avons proposé d'ouvrir cette digue sur 30 à 40 m, ce qui permettait à l'eau de s'écouler rapidement.

Mais aussi à la mer de remonter dans la vallée ?

Laurent Topin : Bien sûr. Disons que c'était le prix à payer pour résoudre la question des crues.

Ce projet n'a pas fait l'unanimité...

Didier Ledrait : Les élus et les acteurs du territoire n'avaient pas été vraiment consultés, nous nous sommes sentis mis devant le fait accompli. Nous avons reçu des tas de papiers, de dossiers, on nous demandait de signer là et c'est tout. Le projet imposait la création de merlons, surmontés par des pistes

DELPHINE JACONO
Chargée de projets
« Milieux aquatiques et humides » à l'agence de l'eau Seine-Normandie

cyclables juste derrière les maisons. Certains biens devaient être expropriés. Disons que la méthode n'était pas la bonne. Et nous avons opposé un non catégorique !

Delphine Jacono : L'approche exclusivement hydraulique, à laquelle nous avons souscrit, ne prenait pas suffisamment en compte les autres enjeux du territoire, notamment économiques.

Laurent Topin : Au syndicat, nous avons évidemment vécu ce blocage comme un échec, mais c'est en effet une approche trop sectorielle du problème qui a conduit à cette situation de blocage !

Donc, en 2010, le projet est retoqué. Fin de l'histoire ?

Delphine Jacono : Pas du tout ! D'abord parce que le problème des crues n'était pas résolu, et parce que d'autres thématiques étaient apparues, comme la submersion marine, la qualité des eaux de baignade, etc. Et il fallait aussi trouver une solution pour restaurer la continuité écologique à l'embouchure puisque c'est une obligation réglementaire.

Laurent Topin : Le travail réalisé pendant cette première décennie, les études, toute la connaissance acquise, ont permis d'imaginer un autre projet, sans repartir de zéro.

Didier Ledrait : Cet épisode qui avait un peu crispé tout le monde a au moins servi à lancer la réflexion, à faire comprendre à tous qu'il était urgent d'agir. Mais ça n'a pas été facile, notamment au sein des conseils municipaux : il fallait y aller sur la pointe des pieds, et on restait très vigilants.

Delphine Jacono : Le projet franco-anglais LiCCo (Littoraux et Changements Côtiers - Living with a Changing Coast), qui concernait 9 territoires littoraux en Normandie et en Angleterre, nous a grandement aidés à « dézoomer », à intégrer la question hydraulique dans une thématique territoriale plus large.

De quelle façon ?

Laurent Topin : Il a permis au Conservatoire du littoral, désigné pour porter le nouveau projet, de bénéficier d'études sociologiques, économiques, de poser les bonnes questions en termes d'aménagement de ce territoire. Sans perdre de vue les questions de vulnérabilité et de résilience, mais en intégrant, par exemple, la question de l'avenir du camping de Quiberville-sur-Mer, qui est un poumon économique de la commune. LiCCo nous a aidés à caractériser les fonctionnalités de la basse vallée.

Didier Ledrait : LiCCo ne nous a pas fourni de solutions concrètes, mais il nous a apporté de la connaissance, de la mise en perspective, et il nous a donné le temps et le recul nécessaires pour renouer des liens de confiance.

Delphine Jacono : Ce recul et le travail d'écoute et de médiation du Conservatoire du littoral ont permis à tous les acteurs de se remettre autour de la table et de lancer les premières pistes d'un véritable projet de territoire. Et la prise en compte de la réalité économique de la vallée, fondée sur le tourisme balnéaire, a en effet permis de traiter la question du camping, mais aussi celle de la qualité des eaux de baignade. Il y avait eu quelques alertes sur ce point sur les plages de Quiberville-sur-Mer et de Sainte-Marguerite-sur-Mer, et en 2015 le profil de vulnérabilité a montré que le problème était directement lié à des pollutions microbiologiques venant de la Saône, dont l'origine était dans des rejets d'habitations mal raccordées ou pas raccordées du tout à un réseau d'assainissement et dans des rejets de stations d'épuration non conformes. Voilà pourquoi le projet d'une nouvelle station d'épuration à Longueil et d'une rénovation des réseaux est apparu dans le projet territorial.

Didier Ledrait : L'écoute du Conservatoire du littoral, qui a accepté de modifier son périmètre d'intervention pour le faire coïncider avec la vision portée par les conseils municipaux, a débloqué bien des choses ! Pour Longueil, l'intégration de la population dans ce périmètre, qui permettait d'imaginer pour ce site un avenir cohérent avec notre programme « Entre deux rives », a été importante.

Mais déplacer le camping, construire une station d'épuration, reconnecter la rivière à la mer, tout cela coûte cher...

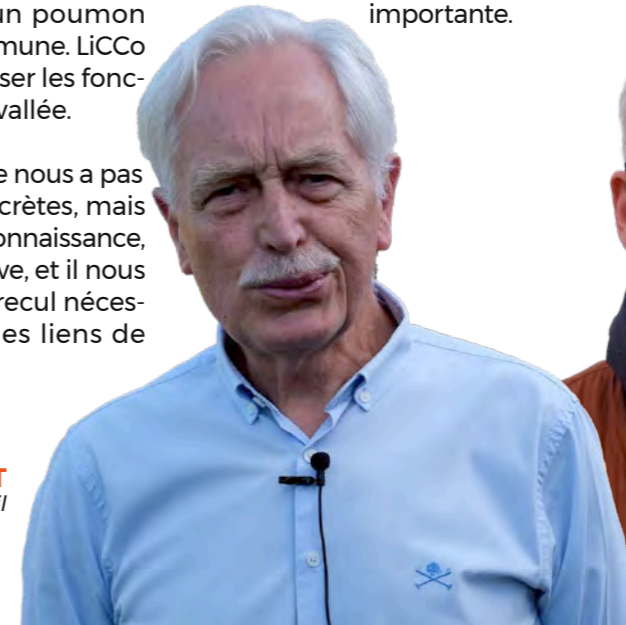
Laurent Topin : En effet, ce magnifique projet de territoire aurait pu prendre la poussière dans une armoire... Mais au moins, quand les Anglais nous ont proposé de candidater ensemble pour le programme européen PACCo (Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers), le territoire a pu se mobiliser en urgence et bénéficier de ces financements importants pour passer en phase opérationnelle.

Delphine Jacono : Les financements PACCo ont permis de « débloquer » la première brique : la relocalisation du camping. Sans elle, pas de restauration de la continuité écologique.

Laurent Topin : Et grâce à la réflexion conduite sur le camping et sur l'économie touristique, on a pu intégrer le volet assainissement au dossier PACCo. Ce qui va nous permettre de régler aussi la question de la reconnexion de la Saône à la mer, même si ce volet-là, lui, ne bénéficie pas des fonds européens.

Didier Ledrait : L'important, c'est qu'après toutes ces années, on est enfin dans une phase concrète. On voit les réalisations. C'est enthousiasmant pour tout le monde !

LAURENT TOPIN
Directeur du Syndicat mixte des bassins versants Saône Vienne Scie



DIDIER LEDRAIT
Maire de Longueil

Un projet, plusieurs chantiers

Quiberville-sur-Mer

Sainte-Marguerite-sur-Mer

Longueil

LE CAMPING MUNICIPAL

Plusieurs fois inondé par des crues de la Saône ou par la mer, le camping était menacé de fermeture administrative. Il fallait le relocaliser.



LE NOUVEL ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE

Situé en retrait de la côte et en hauteur, il offrira une vue majestueuse sur la vallée et la mer, et proposera des prestations conformes aux nouvelles attentes des touristes.



LA STATION D'ÉPURATION

Elle assurera l'assainissement des foyers qui n'étaient pas ou mal connectés. Elle garantira un meilleur état écologique des eaux de la Saône, et la bonne qualité sanitaire des eaux de baignade sur les plages de Quiberville-sur-Mer et Sainte-Marguerite-sur-Mer.



LA CONNEXION À LA MER

La route départementale côtière enjambera par un pont de 10 mètres le débouché de la Saône dans la Manche. La nouvelle embouchure sera libre, et franchissable par les poissons migrateurs.



DE NOUVEAUX MÉANDRES ET PLUS DE ZONES HUMIDES

Le cours de la Saône sera redessiné, notamment sur les terrains de l'ancien camping, pour permettre à la rivière de retrouver un espace d'expansion.



L'ANCIENNE PEUPLERAIE

Au cœur du bourg de Longueil, un espace de quiétude et de ressourcement pour tous les habitants et les oiseaux de la vallée et une zone humide redevenue fonctionnelle.



ÉTABLIR LA CONFIANCE

La fabrique du consensus

Le métier du Conservatoire du littoral, c'est d'acquérir des terrains pour les soustraire à la spéculation foncière et à l'artificialisation. Mais son savoir-faire, c'est de négocier, d'écouter, de rapprocher des points de vue, bref de fabriquer du consensus. Il l'a largement mis en œuvre dans la conduite du projet territorial.

Pour concevoir et mettre en œuvre le projet de territoire Basse Saône 2050, il aura fallu déployer pendant plus de dix ans toutes les facettes de ce savoir-faire. Il aura aussi fallu, accessoirement, qu'une bonne fée aux poches profondes, l'Union Européenne, se penche sur le projet...

QUAND, EN 2012, l'agence de l'eau Seine-Normandie et la Région Normandie lui confient la mission de coordonner un projet d'adaptation du territoire de la basse vallée de la Saône aux nouvelles conditions climatiques, le Conservatoire du littoral n'est pas devant une page blanche. Dès le début des années 1990, la multiplication des épisodes de tempêtes, de submersions marines et d'inondations terrestres avaient conduit les services de l'État et le Syndicat Mixte des Bassins Versants Saône Vienne Scie à étudier un projet de ré-estuarisation. Schématiquement, il s'agissait d'effacer sur 30 à 40 mètres (voire, selon un autre scénario, sur 300 mètres) la digue de Quiberville-Sainte-Marguerite, pour permettre à la rivière de s'écouler sans obstacle en cas de crue, et à la mer de remonter dans la basse vallée pendant les grandes marées. Le projet s'accompagnait de la construction de merlons sur les rives de la Saône, utilisés pour proposer des cheminements piétons et cyclables,



notamment aux randonneurs et aux touristes.

Ambitieux, sans doute un peu avant-gardiste, ce projet s'était heurté à l'hostilité d'une grande partie des élus et de la population du territoire : pancartes et banderoles fleurissaient dans la vallée, une association de riverains organisait la résistance. L'abandon officiel du projet en 2011 n'avait que très peu fait retomber la tension : la méfiance (et les banderoles) persistait. Le Conservatoire fait alors connaître sa disponibilité pour réfléchir à une nouvelle phase, sur

PREMIÈRE ÉTAPE : écouter. Écouter les acteurs, les usagers, cerner leurs attentes, leurs craintes aussi. Le programme LiCCo (Littoraux et Changements Côtiers) va puissamment contribuer à ce travail d'écoute. Ce projet franco-britannique étudié, pendant trois ans, neuf territoires côtiers : quatre en Angleterre et cinq en France, parmi lesquels la Saône. Objectif : donner aux communautés côtières bordant la Manche la capacité de s'adapter au changement climatique et d'améliorer les lieux et les services publics. LiCCo donnera lieu à une série d'enquêtes sociologiques

auprès des citoyens du territoire. Les malentendus, les défiances, trouvent à s'exprimer à travers ces enquêtes. Arrivé aux manettes en 2012, le Conservatoire du littoral dispose donc d'un excellent diagnostic hydraulique -hérité du projet abandonné de ré-estuarisation- et d'un état des lieux sociologique. Directement chargé du projet, Régis Leymarie, le délégué de rivages adjoint du Conservatoire pour la Normandie, entreprend de rencontrer tous les protagonistes, en commençant par les élus... et par les opposants au projet précédent. Des ateliers sont organisés, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs, randonneurs y sont conviés. Il s'agit avant tout d'établir -ou de restaurer- des relations de confiance entre tous les protagonistes.

À L'ISSUE DE CETTE PHASE d'écoute et de concertation, trois axes de travail sont définis, qui structureront le futur projet de territoire : 1- le risque (d'inondation, de submersion, d'érosion...); 2- les enjeux économiques (et en particulier le devenir du camping de Quiberville-sur-Mer); 3- les enjeux liés aux écosystèmes, à la biodiversité et en particulier aux zones humides. Ces trois axes constitueront la stratégie d'adaptation du territoire. Pour avancer, il faut aussi que quelqu'un incarne le projet, que les acteurs du territoire identifient un interlocuteur auquel s'adresser à tout moment. Sur un financement de l'agence de l'eau et de la Région Normandie, le Conservatoire du littoral crée un poste de chargée de mission, confié à Stéphanie Beaune. Ensemble, Régis Leymarie et Stéphanie Beaune entreprennent de dépasser l'attention polie -et sans doute un peu blasée- que les élus accordent à ce nouveau projet. Le maire de Quiberville-sur-Mer, Jean-François Bloc, est attaché au



RÉGIS LEYMARIE
Délégué adjoint de rivages Normandie au Conservatoire du littoral

camping municipal, dont l'exploitation abonde le budget de la commune, sans parler de l'attachement quasi-charnel à cet équipement certes un peu vieillot mais qui a fait les beaux jours de la commune. Dans sa vie d'avant, Régis Leymarie travaillait en collectivité territoriale, en Corrèze. Il raconte au maire avoir vu le camping implanté en plein cœur de Brive fermé en moins d'un an par décision préfectorale en raison des risques pour les campeurs. Jean-François Bloc convient qu'il est temps de réfléchir à un plan B...

EN 2014, quand une nouvelle équipe municipale -circonspecte à l'égard de ce nouveau projet : et si c'était un cheval de Troie pour revenir à la réestuarisation ?- est élue à Longueil, il faut nouer de nouveaux contacts. Une fois de plus, installer la confiance. Régis Leymarie et Stéphanie Beaune rencontrent le nouveau maire, Didier Ledrait, et son conseil. Très vite, un constat est partagé : le périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral, qui comprend des propriétés privées et des maisons en bord de rivière,

n'est pas très cohérent et irrite fort les élus. Il sera modifié : ces jardins en seront exclus, mais il sera étendu aux coteaux et à la peupleraie, dont la commune souhaite faire un espace naturel.

CES ÉTAPES FRANCHIES, reste à présenter un projet opérationnel. Et pour cela, à désigner les maîtres d'ouvrage des futurs chantiers. La commune de Quiberville-sur-Mer se charge de relocaliser le camping sur un terrain acquis par l'Établissement public foncier de Normandie. La Communauté de communes Terroir de Caux pilotera la nouvelle station d'épuration à Longueil et la création de réseaux d'assainissement sur 8 communes. Et le Syndicat Mixte des Bassins Versants se chargera de la nouvelle connexion de la rivière à la mer. Elle permettra à la fois de conserver la route littorale et de laisser la rivière s'écouler librement. Finalement, le Conservatoire du littoral aura acquis assez peu de terrains pendant toutes ces années. Mais il aura largement fait bénéficier le territoire de son savoir-faire d'accoucheur de consensus.

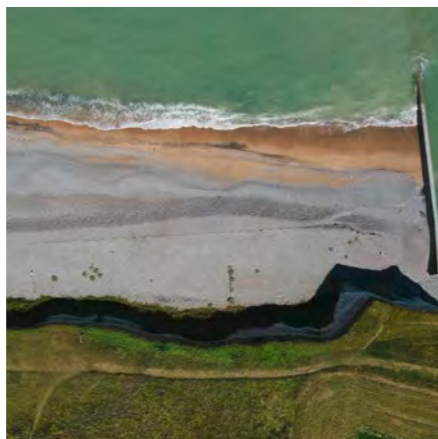
À QUI SONT CES TERRAINS ?

Maîtrise foncière : qui fait quoi

Pour acquérir les terrains sur lesquels les différents chantiers se déroulent, plusieurs acteurs se sont partagé le travail. A chacun selon ses compétences...

Redonner à la Saône un espace d'expansion en cas de crues... La connecter à la mer... Relocaliser le camping municipal de Quiberville-sur-Mer et les bungalows de Sainte-Marguerite-sur-Mer... Construire une station d'épuration à Longueil... Restaurer la biodiversité

TOUS CES CHANTIERS qui, mis bout à bout, constituent l'ossature du projet de territoire Basse Saône 2050, nécessitent que les maîtres d'ouvrage s'assurent la propriété des terrains concernés. Faire débouler des pelleuses sur un terrain qui ne vous appartient pas, c'est très mal élevé ! La « maîtrise foncière » est donc au cœur du projet territorial. Elle est assurée par plusieurs acteurs, qui ont chacun leurs règles, leurs méthodes, et leurs compétences : le Conservatoire du littoral, l'Établissement public foncier de Normandie (EPFN), la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). Et, bien sûr, les communes concernées et la Communauté de communes Terroir de Caux.



SAFER LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER) DE NORMANDIE

C'est une société anonyme, sans but lucratif (elle ne distribue pas de bénéfices), avec des missions d'intérêt général, placée sous la tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances. Elle intervient sur l'ensemble du marché foncier rural. Elle acquiert des biens agricoles et ruraux pour les attribuer à des candidats, privés ou publics, dont les projets concourent à la mise en œuvre de politiques d'aménagement durable des territoires. C'est donc la SAFER qui est à la manœuvre pour acquérir, dans le cadre du projet Basse Saône 2050, les différents terrains agricoles nécessaires au déploiement du projet. Dans certains cas, ces terrains seront ensuite rétrocédés au Conservatoire du littoral, et deviendront de ce fait des propriétés inaliénables du Conservatoire du littoral, qui pourra y restaurer une gestion agricole. Vous suivez ?



LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Il coordonne le projet Basse Saône 2050, et il intervient dans la vallée depuis 2006. Sa mission : acquérir des terrains dans les zones littorales pour les soustraire à la spéculation foncière et à l'artificialisation. Une fois acquis, ces terrains deviennent une propriété publique « inaliénable » : le Conservatoire du littoral ne peut les revendre, il doit en confier la gestion, le plus souvent à la commune ou au département : ici, c'est le Conseil Départemental de la Seine-Maritime, au titre des espaces naturels sensibles. Le Conservatoire a acquis des terrains dans la basse vallée, comme il le fait dans d'autres vallées côtières de Normandie. En 2018, il a étendu son périmètre d'intervention aux côtes de la Saône, avec la validation des conseils municipaux. Mais le Conservatoire du littoral ne peut pas, par ses statuts, acquérir des terrains pour y construire, par exemple, un nouvel équipement touristique (puisque'il doit protéger les sites qu'il acquiert contre l'artificialisation). C'est donc, dans ce cas, l'Établissement public foncier qui intervient.



Son métier, c'est d'acquérir des terrains, en vue de leur aménagement, par un tiers chargé de la construction de logements, de nouveaux quartiers ou encore d'équipements publics... Cette acquisition stratégique s'appelle le portage de terrains. Pour un temps donné, l'EPFN possède et gère (sécurité, gardiennage, etc.) ce foncier. Éventuellement, il peut commencer à le préaménager (démolir des bâtiments existants, dépolluer etc.) avant de le vendre à une collectivité. Dans le cas du nouvel équipement touristique, le propriétaire du terrain est au final la commune de Quiberville-sur-Mer. Mais le savoir-faire de l'EPFN aura été précieux pour optimiser ce terrain, regrouper les parcelles, conseiller la commune dans sa stratégie foncière, accompagner la déconstruction et la renaturation de l'actuel.



C'est elle qui a acquis la parcelle sur laquelle a pu être construite la station d'épuration à Longueil.

TOUS CES ACTEURS interviennent différemment. Mais ils sont tous confrontés à une règle intangible : ils ne peuvent acheter un terrain... que si le propriétaire accepte de le vendre ! Il peut donc s'écouler beaucoup de temps entre l'adoption d'un projet et sa réalisation. « Dans une négociation foncière, la patience est un gage de réussite, explique Elodie Agard, responsable de l'action foncière à la délégation Normandie du Conservatoire du littoral. Si un propriétaire ne veut pas vendre, on pourra lui donner tous les arguments imaginables, on n'arrivera à rien ». Bien sûr, la SAFER et le Conservatoire du littoral ont un atout dans leur manche : le droit de préemption. Pour un projet de vente, le notaire doit déclarer cette opération (une « déclaration d'intention d'aliéner ») et dans certaines conditions les opérateurs publics peuvent évincer l'acquéreur et acheter à sa place. Parfois, en renégociant le prix. Mais dans ce cas, le vendeur garde toujours la possibilité de ne plus vendre son bien !

FINANCEMENTS

Pas d'argent, pas de projet !

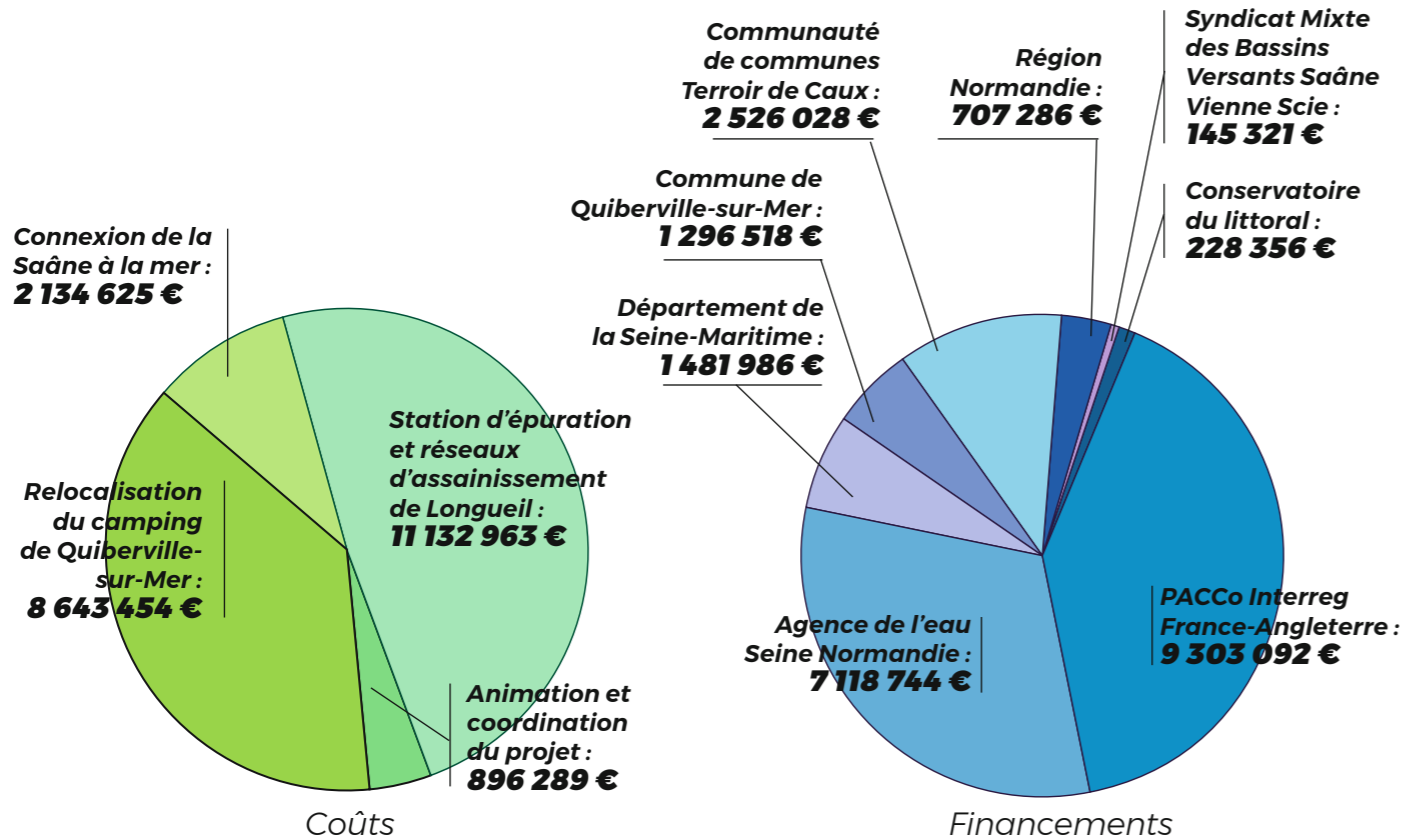
Le projet Basse Saâne 2050 aurait fort bien pu rester un magnifique dossier oublié au fond d'une armoire ou d'un ordinateur... En 2017, en mettant bout à bout tous les financements nationaux (ceux de l'État et de ses différents services et établissements, de l'agence de l'eau, de la Région, du département de la Seine-Maritime, des communes et intercommunalités concernées), on arrivait péniblement à couvrir 50 % du coût global.

LE PROJET TERRITORIAL de la basse vallée de la Saâne est entré en phase opérationnelle, 20 ans après les premières réflexions sur l'avenir de la basse vallée. Cette étape a été atteinte grâce au projet Interreg PACCo, qui finance une partie des actions.

ET PUIS EST ARRIVÉE une proposition de l'Environment Agency : et si on montait un projet européen commun aux territoires de la Saâne et de l'Otter, dans le Devon, qui présentent des caractéristiques et des enjeux comparables ?

BINGO ! Le 28 janvier 2020 (à trois jours de l'application du Brexit), le projet PACCo (Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers) était validé par la Commission européenne. Grâce aux financements européens, le projet Basse Saâne 2050 et le Lower Otter Restoration Project ont pu devenir réalité.

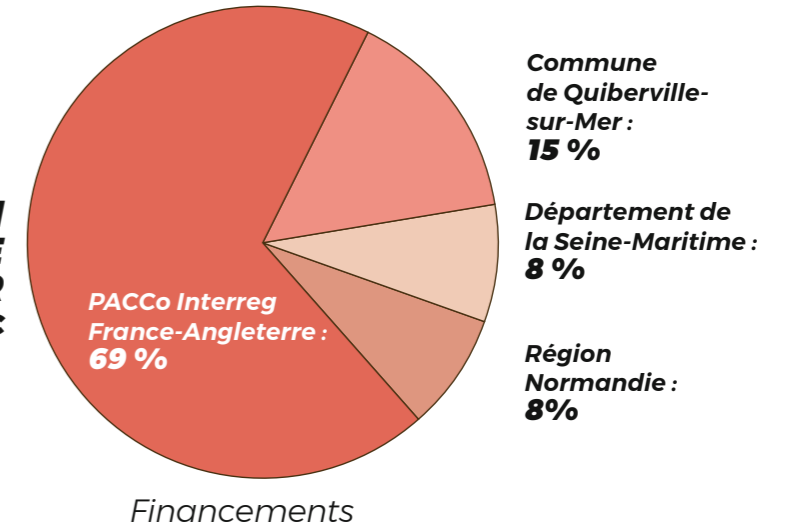
LE PROJET TERRITORIAL BASSE SAÂNE 2050



Ces montants n'incluent pas le coût du foncier (STEP - Camping - acquisitions CDL)

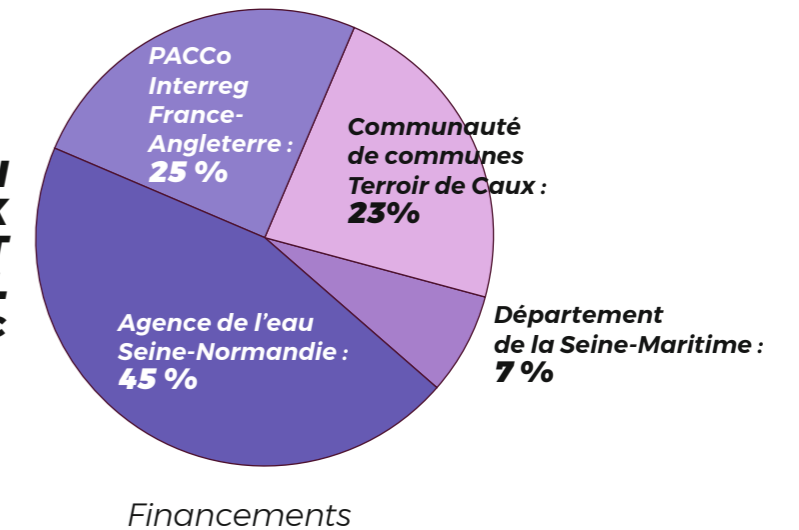
LA RELOCALISATION DU CAMPING DE QUIBERVILLE-SUR-MER

8 643 454 €



LA STATION D'ÉPURATION ET LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT À LONGUEUIL

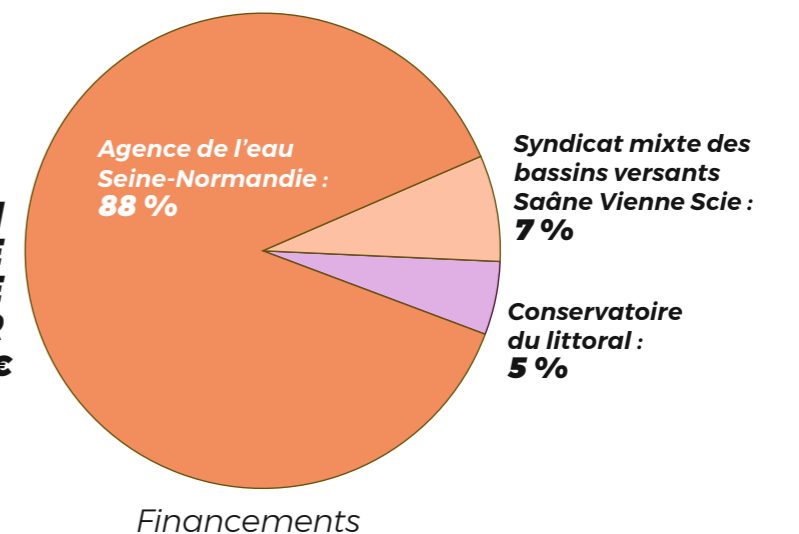
11 132 963 €



Les financements Interreg PACCo ont permis à la CCTDC de porter un programme d'assainissement de grande ampleur (STEP de 4 300 équivalent-habitants, raccordements de 8 communes et suppression de 6 petits équipements non conformes), qui impacte le territoire au delà de la seule basse vallée. C'est une opération globale de 24 M €.

LA RENATURATION ET LA NOUVELLE CONNEXION DE LA SAÂNE À LA MER

2 134 625 €



Ces montants n'incluent pas le coût des travaux d'ouverture de la digue et de la restauration de la continuité écologique, qui est encore en cours d'évaluation.



CAMILLE SIMON

Chargée du projet de territoire
au Conservatoire du littoral

Tisser des liens de confiance

« Quand je suis arrivée sur le projet, je n'avais pas conscience de l'étendue des compétences et des connaissances que ce projet pouvait demander : biodiversité, zones humides, hydraulique, tourisme et camping, assainissement, suivis de chantier, archéologie, pyrotechnique, communication, gestion de projet, management, animation (auprès des petits comme des grands), financements, prêts, urbanisme, marchés publics, agriculture, chasse, pêche, randonnée, photographie, réglementation...

Heureusement, il y a les partenaires du projet. Ce sont eux les spécialistes, les experts. En tant que chargée de projet, il me faut comprendre l'ensemble, mais il n'est pas nécessaire d'être une experte dans tous les domaines.

C'est aussi un travail de relationnel, au contact d'acteurs et de personnalités diverses. Cela prend du temps de tisser des liens de confiance pour avoir des échanges fluides et constructifs, et aboutir à la mise en œuvre d'un projet. Nous représentons chacun des intérêts différents, et élaborer puis mettre en œuvre ce projet ne va pas sans quelques heurts et erreurs, mais nous nous rejoignons autour de valeurs et d'objectifs communs.

Le défi de l'adaptation au changement climatique, ce n'est pas seulement de trouver des solutions, mais c'est aussi de réussir à les mettre en œuvre en rassemblant les compétences et les acteurs. Et dans le cadre du projet européen PACCo (Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers), une autre difficulté s'ajoute : la barrière de la langue. C'est une expression qui exprime assez bien ce qu'on peut vivre lorsqu'on travaille dans plusieurs langues...

Ce projet franco-britannique est également l'occasion de réaliser que l'adaptation au changement climatique n'est pas une affaire nationale, et que nous devons nous inspirer des projets réalisés au-delà de nos frontières pour imaginer les solutions pour nos territoires ».

Document produit pour le Projet de territoire Basse Saône 2050. Rédaction et réalisation : **L'Agence Nature**.
Crédits photo : Frédéric Larrey/Conservatoire du littoral, Thomas Drouet/Conservatoire du littoral, Fabien Cheneil/L'Agence Nature, BD Ortho IGN - 2019. Dans le cadre de PACCo (Promouvoir l'Adaptation aux Changements Côtiers), financé majoritairement par le Fonds Européen de Développement Régional au travers du programme Interreg France (Manche) Angleterre.